Image not found or type unknown

Problème de dépens pour aide juridictionnelle adverse

Par **FABRICE**, le **07/07/2009** à **01:41**

Bonjour,
Si je vous écris ce soir, c'est parce que j'ai un bon gros souci. Je suis séparé de mon ex compagne et avec elle nous avons eu une enfant. Aprés des débuts douloureux ainsi qu'un premier jugement pour un droit de garde ainsi que la pension, jugement réclamé par moi, il a été décidé une pension de 90 euros et un week end sur deux à mon domicile. Lors de ce jugement, mon ex n'était pas présente mais son avocate, obtenue grâce à l'aide Juridictionnelle oui. Quant à moi, pour des raisons de finances restreintes et de désires de paix et non de combat d'avocats, je me réprésentais seul.Aprés ,nos rapports s'étant considérablement améliorés, nous avions décidé d'un commun accord, une pension de 150euros, mon salaire de caissier ne me permettant pas plus. Je pensais que tout cela suffirait en accord à l'amiable et à la demande de mon ex, j'avais envoyé un courrier à son avocate lui précisant tout cela. Cette dernière a fait passer totu cela en cours d'appel, la cours d'appel à rendu un jugement favorable à notre décision mais me condamne à présent à rembourser l'aide juridictionnelle de mon ex à savoir la somme de 732euros ce qui correspond aux 8/10ème de mon salaire.

J'aimerai savoir quelles sont mes solutions pour me tirer de là car l'issue de tout cela sera logiquement un crédit ou un sur-endettement? J'ai un mois devant moi et j'ai reçu le papier aujourd'hui même. Merci de me répondre au plus vite, toutes les idées seront les bienvenues.
AMICALEMENT
FABRICE

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés